



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chargés d'enseignement

Question écrite n° 63593

Texte de la question

M. Michel Vergnier * attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des chargés d'enseignement EPS dont le corps a été mis en extinction en 1985. En 2001, il resterait 5 687 chargés d'enseignement dont 3 854 en classe normale qui n'ont aujourd'hui aucune perspective d'évolution de leur carrière malgré leur expérience professionnelle et la complexité croissante de leur métier. En conséquence il aimerait connaître les décisions qu'il pourrait prendre pour permettre l'ouverture des voies promotionnelles de grade en nombre conséquent et un plan d'intégration dans le corps des professeurs d'EPS en faveur de ces personnels.

Texte de la réponse

A la suite des créations d'emplois de hors classe et de classe exceptionnelle intervenues en 2001, dans le cadre du PLF 2002, le Gouvernement propose, par transformations d'emplois de classe normale, 404 emplois de promotion pour les PEGC (303 emplois de hors classe et 101 emplois de classe exceptionnelle) et 100 emplois pour les CE d'EPS (75 emplois de hors classe et 25 emplois de classe exceptionnelle). Ces transformations d'emplois permettront une augmentation des promotions dans les grades d'avancement. Il est envisagé de poursuivre ce mouvement d'augmentation des possibilités de promotion des PEGC et des CE d'EPS dans le cadre d'un plan de trois ans applicable à partir du budget 2003, qui sera prochainement discuté avec les organisations syndicales. Par ailleurs, un projet est actuellement en cours afin de modifier le décret n° 86-492 du 14 mars 1986 relatif au statut particulier des professeurs d'enseignement général de collège et le décret n° 60-403 du 22 avril 1960 relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive pour permettre, par la réduction de la durée des deux derniers échelons de la classe exceptionnelle des corps des PEGC et des CE d'EPS, l'accélération de l'accès au dernier échelon de la classe exceptionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63593

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3912

Réponse publiée le : 29 octobre 2001, page 6196